

## CORRIGE GP REG DIVERS

---

### I. Question (2 points)

**Donnez la périodicité des inspections visuelles et des requalifications périodiques imposées par la législation française (2points)**

- cas général : inspections visuelles tous les 12 mois ; requalifications périodiques tous les 2 ans
  - cas dérogatoire : inspections visuelles tous les 12 mois ; requalifications périodiques tous les 5 ans
- 

### II. Question (2 points)

**Vous possédez un bloc inscrit sur le registre du club.**

**1) Que devez vous faire contrôler lors de l'inspection annuelle et par qui ? (1 point)**

Bloc + robinetterie par TIV

**2) Qui effectue la requalification et avec quelle périodicité ? (1 point)**

Organisme agréé par la DREAL (anciennement DRIRE) tous les 5 ans

---

### III. Question (2 points)

**En cas de découverte d'une épave ou d'un site à caractère historique ou culturel, quel(s) organisme(s) doit-on informer ? (2 points)**

Les organismes à informer sont :

- Les Affaires Maritimes
  - La DRASM
- 

### IV. Question (4 points)

**1) Vous possédez une bouteille de plongée. Quel entretien devez-vous lui faire subir ? (2 points)**

Réépreuve (ou requalification) tous les deux ans et inspection par un spécialiste (hors club) tous les ans ou tous les 5 ans avec inspection visuelle au minimum une fois par an si la bouteille personnelle est inscrite sur le registre du club, 1 point par cas possible.

**2) Quelle est l'équivalence CMAS, d'un plongeur Guide de palanquée – Niveau 4 ? (1 point)**

Plongeur 3 étoiles.

**3) Quelle est l'équivalence CMAS d'un plongeur Niveau 3 ? (1 point)**

Plongeur 3 étoiles.

---

## CORRIGE GP REG DIVERS

---

### V. Question (4 points)

**1) Quelles sont les activités au sein de la commission technique ne nécessitant pas de certificat médical ? (1 point)**

Le baptême

Le pack découverte

La pack rando (randonnée subaquatique)

**2) Quelles sont les prérogatives d'un plongeur muni de l'aptitude PA20 ? (1 point)**

Il peut évoluer jusqu'à la profondeur de 20 m au sein d'une palanquée de 2 ou 3 plongeurs autonomes

**3) En plus de son certificat médical et de sa licence, quels documents ce plongeur devra-t-il présenter au directeur de plongée pour pouvoir profiter de cette aptitude (1 point)**

Le plongeur justifie, auprès du directeur de plongée, de ses aptitudes, par la présentation d'un brevet ou diplôme (sa carte PA20) et le cas échéant, d'un carnet de plongée permettant d'évaluer son expérience

**4) En l'absence de ces documents, comment sera vérifiée cette aptitude ? (1 point)**

En l'absence de cette justification, le directeur de plongée organise l'évaluation des aptitudes à l'issue d'une ou plusieurs plongées

---

### VI. Question (4 points)

**1) Qui peut délivrer un certificat médical pour un baptême ? (0,5 point)**

Pas de nécessité de fournir un certificat médical (sauf pour les personnes handicapées)

**2) Qui peut délivrer un certificat médical pour la pratique de la plongée ? (1 point)**

certificat médical délivré au minimum par un médecin généraliste

**3) Qui peut délivrer un certificat médical pour un passage de brevet ? (1,5 point)**

Pour passer le Niveau 1 : certificat médical signé au minimum par un médecin généraliste

Pour passer tout autre diplôme : certificat médical signé par un médecin titulaire CES du sport, ou fédéral ou spécialisé (voir ci-dessous)

## CORRIGE GP REG DIVERS

Qualité des médecins habilités à délivrer des certificats de non contre indication en fonction des disciplines pratiquées.	Médecins diplômés de médecine subaquatique et /ou hyperbare	Médecins fédéraux	Médecins du sport	tout médecin inscrit à l'ordre ou médecin du Service de Santé des Armées
<b>Certificat pour la pratique de la plongée et des sports subaquatiques</b>				
Certificat préalable à la délivrance de la 1 <sup>re</sup> licence hors compétition	Oui	Oui	Oui	Oui
Pratique de la plongée en exploration et des sports subaquatiques en loisir et hors compétitions	Oui	Oui	Oui	Oui
Préparation et passage du brevet niveau I plongée scaphandre	Oui	Oui	Oui	Oui
Préparation et passage du brevet niveau II plongée scaphandre ou d'un niveau supérieur ainsi que des qualifications nécessitant au minimum le brevet niveau II, hormis le « nitrox »	Oui	Oui	Oui	Non
Pratique de la plongée avec recycleur ou au trimix	Oui	Oui	Oui	Non
Jeunes plongeurs (8-14 ans) en scaphandre	Oui	Oui	Non	Non
Plongeur de plus de 12 ans ayant le brevet niveau I en scaphandre	Oui	Oui	Oui	Oui
Pathologies de la liste des contre indication devant faire l'objet d'une évaluation	Non	Oui	Non	Non
Pratique des sports en compétition	Oui	Oui	Oui	Non
Pratique de la plongée et des sports subaquatiques par les personnes en situation d'handicap <sup>1</sup>	Non	Oui	Non	Non
Reprise de l'activité plongée après accident	Oui	Oui	Non	Non

Terminologie FFESSM :

Médecin généraliste

Médecin titulaire CES médecine du sport

Médecin fédéral

Médecin spécialisé (diplôme universitaire de médecine subaquatique et hyperbare, diplôme universitaire de médecine de la plongée, diplôme universitaire de médecine de plongée professionnelle, diplôme universitaire de médecine subaquatique)

**4) Quelle est la durée de validité du certificat médical pour un plongeur majeur ? (1 point)**  
 1 an et jusqu'à la fin du stage si la fin de validité se produit pendant le stage

## CORRIGE GP REG DIVERS

---

### VII. Question (6 points)

#### 1) Vous organisez une plongée entre plongeurs Niveau 3 et Guide de Palanquée – Niveau 4. Quel est le matériel spécifique à la plongée obligatoire sur le bateau ? (4 points)

Art. A. 322-78 : Matériel d'assistance et de secours

Art. A. 322-78-1 Les pratiquants ont à leur disposition sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion un plan de secours ainsi que le matériel de secours suivant :

- un moyen de communication permettant de prévenir les secours. Une VHF est nécessaire lorsque la plongée se déroule en mer au départ d'une embarcation support de plongée de l'eau douce potable
- un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit)
- un masque à haute concentration
- un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare d'une capacité suffisante pour permettre, en cas d'accident, une prise en charge adaptée à la situation jusqu'à l'arrivée des secours médicaux, avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) ou au masque à haute concentration
- une couverture isothermique
- des fiches d'évacuation

Art. A. 322-78-2 Ils ont en outre le matériel d'assistance suivant :

- une bouteille d'air de secours équipée de son détendeur et, en cas de plongée effectuée avec un mélange respiratoire autre que l'air, une ou plusieurs bouteilles de secours équipées de détendeurs, dont le contenu prévu par le plan de secours est adapté à la plongée organisée
- un moyen de rappeler un plongeur en immersion depuis la surface, lorsque la plongée se déroule en milieu naturel, au départ d'une embarcation
- une tablette de notation immergeable
- en milieu naturel, au-delà de la profondeur de 6 mètres, un jeu de tables de décompression.

Art. A. 322-79. - L'activité de plongée est matérialisée selon la réglementation en vigueur.

#### 2) Quel est le permis minimum nécessaire pour piloter une embarcation lors d'une sortie plongée ? (1 point)

le permis côtier.

#### 3) Vous êtes chargé du gonflage au sein de votre club. Que devez-vous vérifier sur les blocs à gonfler ? (1 point)

Le TIV (macaron ou carton jaune) et la date de requalification

---

### VIII. Question (6 points)

#### 1) Qu'est ce que la CMAS ? (2 points)

Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques. Elle rassemble une centaine de pays et permet une équivalence internationale des prérogatives des plongeurs appartenant aux fédérations membres.

#### 2) Quelle est la réglementation concernant les bouteilles de plongée au sein d'un club ? (2 points)

Réépreuve ou requalification tous les 5 ans, TIV (ou inspection visuelle) au minimum tous les ans, pour les blocs inscrits sur le registre du club

#### 3) Quel est l'affichage obligatoire dans la salle compresseur ? (2 points)

- Liste des personnes habilitées à effectuer le gonflage
  - les consignes d'utilisation du compresseur (fabricant)
  - les consignes de chargement (installateur)
  - les consignes d'entretien (installateur + exploitant)
  - les consignes particulières (exploitant)
-

## CORRIGE GP REG DIVERS

---

### IX. Question (6 points)

#### 1) Citez cinq commissions de la FFESSM ? (1point)

- Apnée
- Archéologie Subaquatique
- Audiovisuel Photo Vidéo
- Environnement et Bio subaquatiques
- Hockey Subaquatique
- Juridique
- Médicale et de Prévention
- Nage avec palmes
- Nage en eau vive
- Orientation Subaquatique
- Pêche sous-marine
- Plongée Scaphandre et Technique
- Plongée Souterraine
- Tir sur cible Subaquatique

*0 point si inférieure à 5 commissions*

#### 2) Qui est le représentant moral d'un club de plongée ? (1 point)

Le président

#### 3) Quelle fonction retrouve-t-on dans la composition du bureau d'un club de plongée ? (2 points)

Secrétaire, Trésorier, Président

*0 point s'il manque un élément*

#### 4) Pour participer à une activité fédérale de quel document, à minima, avez-vous besoin ? (2 points)

Une Licence en cours de validité

---

### X. Question (6 points)

#### 1) D'après le Code du sport, de quoi est responsable le guide de palanquée ? (2 points)

Art A322-74 du Code du sport

Le guide de palanquée est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que les caractéristiques sont adaptées aux circonstances et aptitudes des plongeurs.

#### 2) Quelles sont les structures fédérales dans lesquelles vous pouvez passer le N4/GP ? (2 points)

Dans les clubs associatifs et/ou les SCA – au niveau d'un département (CODEP) – au niveau d'une région.

#### 3) Dans le cursus fédéral, l'obtention du GP vous donne accès à quelles formations ? (2 points)

- Initiateur (E2)
  - Plongeur N5
  - Moniteur fédéral 1<sup>er</sup> degré (MF1)
-

## CORRIGE GP REG DIVERS

---

### XI. Question (4 points)

**Quelqu'un souhaite gonfler un bloc acier dans votre club. Que contrôlez-vous ?**

**1) Il s'agit d'un bloc inscrit sur le registre du club (1 point)**

Etat extérieur

TIV de moins d'1 an, requalification de moins de 5 ans

La pression de chargement compatible avec la rampe de gonflage

**2) s'il s'agit d'un bloc extérieur au club (3 points)**

Etat extérieur

Bloc inscrit au registre d'un club : TIV de moins d'1 an, requalification de moins de 5 ans

Bloc extérieur : visite d'inspection annuelle, requalification de moins de 2 ans